

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPVITOUX**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	6

SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2016

L'an DEUX MIL SEIZE

et le VINGT CINQ OCTOBRE

à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mr ARGAST Michel

Présents: Mmes PACARD. TERZI. MASSON A. BERTRAND D. Mr GUERARD JL.
Absent excusé: Mr PEVILLER F.

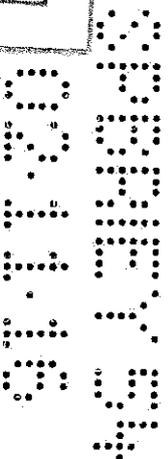
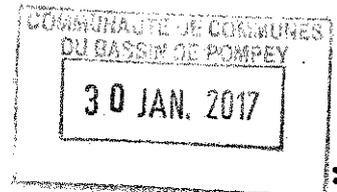
Mme TERZI Catherine a (ont) été nommé (e)(s) secrétaire (s).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de renoncer à
instaurer une taxe d'aménagement.

Cette délibération annule et remplace celle du 13 septembre 2016.

**TAXE
D'AMENAGEMENT**

Pour extrait conforme
Le Maire
ARGAST Michel



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication ou notification